

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**Le marché hebdomadaire est
déplacé le mercredi 24 avril
2024**

Ducasse de Printemps

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu les articles L2211.1, L2212.1 et L2213.1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la Police Municipale ;
Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Mr Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de déplacer le marché hebdomadaire en raison de la ducasse de Printemps installée sur la place du 08 Mai,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit sur le parking en face de la salle des fêtes, Square Sümmern, le Mercredi 24 Avril 2024, de 8 heures à 20 heures, pour l'installation du marché hebdomadaire.

Article 2 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par la pose de barrières aux endroits nécessaires et de panneaux réglementaires.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Laventie.

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et la Brigade de Gendarmerie.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 23 AVRIL 2024.

Pour le Maire, et par délégation

Le 1^{ER} Adjoint

Jean-Luc DECOSTER

